



MAISON

de l'urbanisme
et de l'habitat

AGGLO DE BRIVE

PRÊT 1^{ère} CLÉ



en faveur
des primo-accédants



Le **PRÊT 1^{ère} CLÉ** est à destination des primo-accédants ayant un projet de construction, d'auto-construction, de location-accession, ou d'acquisition dans l'ancien sur le territoire de l'Agglo de Brive.

Les conditions

- Vous êtes primo-accédant de votre résidence principale (vous n'avez pas été propriétaire de votre logement dans les deux années précédant la demande).
- Votre projet ne dépasse pas un montant de 220 000 € (toutes dépenses inclus).
- Sous conditions de ressources (nous consulter).

Vous vous engagez à occuper le logement subventionné au titre de résidence principale pendant une durée minimale de 5 ans.

Les projets concernés

- Les logements neufs (acquisition ou construction neuve), individuels ou collectifs situés sur les communes de Brive, Malemort, Larche, Ussac ou Saint-Pantaléon-de-Larche.
- Les logements anciens sur tout le territoire de l'Agglo.

Le montant du prêt

8 000 €, 15 000 € ou 20 000 € sans intérêt sur 12 ou 15 ans, variable en fonction du projet.

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat
Immeuble consulaire - 6^{ème} étage
10, avenue Général Leclerc 19100 Brive
Tél : 05 55 74 08 08

Accueil : du lundi au vendredi
9h - 12h / 14h - 17h



www.agglodebrive.fr